



Cadre réservé à l'association

Date de réception du dossier : ...../...../.....

Cours attribué : .....

Pièce(s) manquante(s) : .....

## S'POART ASSO

112, rue du Général Guérin - 85000 La Roche sur Yon

Tél. : 07.71.57.82.42 / [spartasso@gmail.com](mailto:spartasso@gmail.com) / [www.spoart-asso.fr](http://www.spoart-asso.fr)

### DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2022/2023

#### DÉBUT DES COURS : LE LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022

→ **Attention** : En raison de nombreux impayés, l'inscription ne sera pas validée tant que l'ensemble du règlement n'aura pas été remis. Merci.

(Inscription complète = dossier d'inscription complété + règlement)

**Etiez vous inscrit en 2021-2022 :**  OUI  NON

NOM de l'élève .....

Prénom de l'élève .....  F  M

Son niveau en danse hip hop (nb d'années) : .....

Sa date de naissance : ..... Age : .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville.....

Pour les mineurs, **Nom et prénom des parents** .....

**Tél du responsable légal** : ...../.....

**Email du responsable légal** : .....

2<sup>nd</sup> email : .....

**(LA PLUPART DE NOS CORRESPONDANCE SE FONT PAR MAIL )**

**Cours souhaité (jour, tranche d'âge, lieu et horaires) :**

1/.....

2/.....

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **Article 1 : Objet**

Ceci est un règlement intérieur, merci de bien vouloir le lire attentivement et le signer.

## **Article 2 : Obligations de l'Association**

- L'Association assurera des cours de danse de septembre à juin (soit 28 cours). Le mois de juin est consacré aux répétitions pour le gala de fin d'année et le rattrapage des cours reportés.
- L'Association informera l'Adhérent de toute annulation ou report de cours. Dans le cas où le professeur ne pourra assurer son cours, l'Association s'engage soit à trouver un remplaçant pour le jour même, soit à reporter le cours durant les vacances scolaires ou en juin (avec accord préalable des élèves).

## **Article 3 : Obligations de l'Adhérent**

1. L'Adhérent doit avoir une tenue appropriée (baskets, jogging,) sinon le professeur peut lui refuser de participer au cours.
2. L'Adhérent fournira le jour de l'inscription à l'association sa fiche d'inscription, son certificat médical ainsi que le règlement intérieur des cours signé, et informera l'Association de tout changement à apporter sur sa fiche d'inscription tel que l'adresse du domicile, l'adresse mail et surtout le numéro de téléphone en cas d'urgence. Il est important de renseigner le numéro de téléphone et l'adresse des parents pour les mineurs.
3. Si l'Adhérent devait être absent à un ou plusieurs cours, il se doit d'en informer son professeur le plus tôt possible, afin que le professeur puisse adapter son cours en fonction des absents. Si l'élève, lors des cours, manque d'implication et de participation en fonction des exigences du professeur et du besoin du groupe pour la préparation du gala, ses parents seront alertés sur son comportement et sur son manque d'investissement. Le professeur se garde le droit de le faire participer ou non au gala de fin d'année.
4. Si l'Adhérent est amené à s'absenter trois fois de suite sans justificatif, de ses parents pour les mineurs, l'Association se donnera la possibilité de donner fin à l'inscription sans remboursement.

## **Article 4 : Arrêt des cours**

Si l'Adhérent souhaite définitivement arrêter ses cours de danse, il devra en informer l'Association par courrier, ainsi que son professeur dès que possible.

En cas d'arrêt définitif des cours de la part de l'Adhérent, aucun remboursement ne sera effectué.

Excepté dans les cas suivants :

- Accident/Blessure/maladie : survenu en cours d'année empêchant la pratique sportive (fournir un certificat médical) ;
- Déménagement hors département (fournir un justificatif de domicile).

**Un remboursement sera alors effectué uniquement en cas d'arrêt définitif et** calculé de la façon suivante :

Montant du remboursement = prix total des cours – nombre de cours effectués

L'adhésion reste due.

## **Article 5 : Responsabilité / début et fin de cours**

Nous demandons à tous les parents d'être vigilants lorsqu'ils déposent et viennent chercher leurs enfants.

Cf. « Autorisation de sortie pour les mineurs » page3 : si vous avez choisi de « déposer et venir chercher dans la salle mon enfant à chaque cours », ce choix s'applique tout au long de l'année et votre enfant vous sera remis en main propre par le professeur dans la salle et non à l'extérieur.

L'Association se décharge de toute responsabilité de ce qu'il se passe en dehors de la salle de cours et une fois le cours terminé.

Fait à ....., le .....  
Signature

## TARIFS DES COURS :

	<b>1 cours par semaine</b>	<b>2 cours par semaine</b>	<b>Forfait famille pour 1 cours (à partir de 2 personnes)</b>
<b>Adhésion</b>	10 €	10 €	10 € <u>par personne</u>
<b>Prix des cours (pour l'année)</b>	170 €	250 €	140 € <u>par personne</u>
<b>Montant à payer</b>	<input type="checkbox"/> 180 €	<input type="checkbox"/> 260 €	<input type="checkbox"/> 150 € <u>par personne</u>

### Mode de règlement :

- En 1 fois par Carte bancaire sur HELLO ASSO : \_\_\_\_\_ €
- En 3 fois par Carte bancaire sur HELLO ASSO : \_\_\_\_\_ €
- En 1 fois par chèque de \_\_\_\_\_ €, à l'ordre de **S'Poart Asso** Encaissement : Septembre
- En 3 fois par chèque : \_\_\_\_\_ € encaissé en septembre, \_\_\_\_\_ € encaissé en octobre, \_\_\_\_\_ € encaissé en novembre . Les 3 chèques doivent être remis lors de l'inscription.
- En une fois en espèces : \_\_\_\_\_ €
- montant chèque ANCV remis : \_\_\_\_\_ €

**(Chèques ANCV, ANCV Sport acceptés)**

---

En cas d'urgence pour mon enfant mineur :

### AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné..... agissant en qualité de..... de l'enfant dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus autorise le professeur du cours à appeler les urgences avec possibilité d'hospitalisation, au CHD de la Roche sur Yon ou à la Clinique St Charles de la Roche sur Yon

Fait à ..... Le .....

Signature

### DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) .....  
demeurant.....

Donne mon accord pour l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant (nom et prénom de l'enfant : ..... ) dans les supports de communication réalisés par l'Association Break Dance Yonnaise (photos et vidéos) et renonce ainsi à mon (son) droit à l'image.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies de tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je ne demande aucune contrepartie de quelque nature et je garantis de n'être lié(e) à aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Sans retour de ce document, nous considérons votre silence comme un accord.

### AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEURS

Je soussigné ..... Agissant en qualité de..... de l'enfant .....

#### Les cours :

- Autorise mon enfant à arriver et à quitter le cours par ses propres moyens
- Déposera et viendra chercher **dans la salle** mon enfant à chaque cours

#### Les répétitions du gala :

- Autorise mon enfant à quitter la salle lors des répétitions du gala par ses propres moyens
- N'autorise pas mon enfant à quitter la salle lors des répétitions du gala, viendra le déposer et le chercher aux horaires convenus par l'Association Break Dance Yonnaise

#### Le soir du gala :

- Autorise mon enfant à quitter la salle **seul** lors du gala (sortie par l'accueil public)
- Viendra chercher mon enfant à l'accueil administration (Rue Haxo)

Fait à ..... Le .....

Signature

## (REPARTITION DES COURS 2021-2022 )

jours	horaires	nb heures	lieux	age	niveau	Profs
Lundi	18h30 à 20h30	2	Studio PMF	S'Team	perfect tech	Milan
Mercredi	13h45 à 14h30	45 min	Salle Rythmique - Sully	6-7 ans	débutant	Teetoch
	14h00 à 15h30	1,5	Rancard	8-13 ans	initiés	Quentin
	14h30 à 16h00	1,5	Salle Rythmique - Sully	8-13 ans	débutant	Teetoch
	15h30 à 17h00	1.5	Rancard	8-13 ans	Débutant	Quentin
	16h00 à 17h30	1,5	Salle Rythmique - Sully	13-15 ans	initiés	Teetoch
	19h00 à 20h30	1,5	Salle Rythmique - Sully	15-18 ans	initiés	Teetoch
Jeudi	19h00 à 20h30	1,5	Rancard	11-15 ans	débutant	Teetoch
	20h30 à 22h00	1,5	Rancard	Adultes		Teetoch
Vendredi	18h00 à 19h30	1,5	Studio PMF	13-15 ans	initiés	Quentin
	19h30 à 21h00	1,5	Studio PMF	15-18 ans	initiés	Quentin
Samedi	14h00 à 16h00	2	Studio PMF	S'Quad + S'Cadron		Milan

(Possibilité d'essayer un cours en fonction des places disponibles : il faut d'abord vous inscrire, en cas de désistement le dossier et le règlement vous seront restitués)

Les intervenants se réservent le droit de faire des changements à la rentrée s'ils remarquent de trop grandes différences de niveau entre les élèves.

### **RAPPEL DES PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER :**

- La totalité du règlement
- Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique de danse hip hop (dès que vous le pourrez)
- Le dossier d'inscription et le règlement intérieur complétés et signés